MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION



REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail - Liberté - Patrie

DECRET Nº 2021 - M2/PR

portant nomination de magistrats

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation,

Vu la constitution du 14 octobre 1992;

Vu la loi organique n°96–11 du 21 août 1996 fixant statut des magistrats, modifiée par la loi organique n° 2013-007 du 25 février 2013 ;

Vu la loi organique n°97–04 du 06 mars 1997 portant organisation et fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature (CSM);

Vu le décret n°97–224 /PR du 04 décembre 1997 portant modalités d'application de la loi organique n° 96–11 du 21 août 1996 fixant statut des magistrats, modifié par le décret n° 2013-047/PR du 13 juin 2013 et le décret n° 2018-122/PR du 1er août 2018 ;

Vu le décret n° 2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et des ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1er octobre 2020 portant composition du Gouvernement, complété par le décret n° 2020-090/PR du 2 novembre 2020 ;

Sur proposition du conseil supérieur de la magistrature (CSM) suivant délibération en date du 26 octobre 2021 en ce qui concerne les magistrats du siège ;

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation, après avis du conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne les magistrats du parquet;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE:

Article 1er: Les magistrats ci-après désignés reçoivent les nominations suivantes :

COUR SUPREME

Chambre judiciaire

Conseillers:

- 1- Monsieur ALFA-ADINI Byalou, magistrat hors hiérarchie, précédemment inspecteur général des services juridictionnels et pénitentiaires ;
- 2- Monsieur **KOMINTE Dindangue**, magistrat de premier grade, premier groupe, premier échelon, précédemment président de la cour d'appel de Lomé;

Chambre administrative

Conseiller:

Monsieur **GBADOE Edoh Dodji**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment substitut du procureur général près la cour d'appel de Lomé;

Parquet général

Avocats généraux :

- 1- Madame SOUKOUDE Batankimyém épouse FIAWONOU, magistrat hors hiérarchie, précédemment directrice générale du centre de formation des professions de justice;
- 2- Monsieur KODJO Gnambi Garba, magistrat de premier grade, premier groupe, premier échelon, précédemment procureur général près la cour d'appel de Lomé;

CHANCELLERIE

Inspecteur général des services juridictionnels et pénitentiaires

Monsieur **DEGBOVI Koffi**, magistrat de premier grade, premier groupe, deuxième échelon, précédemment inspecteur général adjoint des services juridictionnels et pénitentiaires ;

Inspectrice générale adjointe des services juridictionnels et pénitentiaires

Madame FIAGBE Affi, magistrate de premier grade, premier groupe, premier échelon, précédemment conseillère à la chambre judiciaire de la Cour suprême ;

Directeur général du centre de formation des professions de justice

Monsieur BIDASSA Essosimna, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment substitut du procureur général près la cour d'appel de Lomé;

Directeur de la législation

Monsieur **TAGBE Koffi**, magistrat de premier grade, premier groupe, deuxième échelon, précédemment en service à la chancellerie ;

COUR D'APPEL DE LOME

<u>Siège</u>

Président :

Monsieur WOTTOR Kokou Amégboh, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment vice-président de la cour d'appel de Lomé;

Conseiller:

Monsieur **EGBETONYO Kossivi**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment en service à la chancellerie ;

Parquet général

Procureur général :

Monsieur **POYODI** Essolissam Koffi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Lomé;

Substituts généraux :

- 1- Monsieur MAWUNOU Kokouvi Placide-Clément, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Lomé;
- 2- Monsieur **TOKE** Kokou, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge des enfants du tribunal de Lomé;

COUR D'APPEL DE KARA

<u>Siège</u>

Conseiller:

Monsieur **ABITOR Koffi**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge au tribunal de Lomé;

TRIBUNAL DE LOME

Siège

Juge d'instruction:

Monsieur AMAH Essonani, magistrat de troisième grade, quatrième échelon, réintégré dans le corps des magistrats le 18 novembre 2020;

Juges des enfants:

- 1- Madame ABIFARIM Tawakaritou Oyébola Adunni, précédemment en disponibilité;
- 2- Madame **TOGUINA Marédna épouse ANADE**, magistrat de troisième grade quatrième échelon, précédemment en service à la chancellerie ;

Parquet d'instance

Procureur de la République :

Monsieur MAWAMA Talaka, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment directeur de cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation;

TRIBUNAL D'ANEHO

Parquet

Substitut du procureur de la République :

Monsieur **KPANDJAO Essowè**, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Tabligbo;